

Fiche technique : EVALUATION EXTERNE

La loi du 2 janvier 2002 a introduit dans le secteur social et médico-social une évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées par les structures, à périodicité définie. Vous, structure sociale ou médico-sociale, devez réaliser tous les 7 ans une évaluation externe de votre activité. OGIP est habilité par l'ANESM Agence Nationale d'Évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (décision n°H2009-07-080) à réaliser votre évaluation.



Périmètre

Nous tenons compte de : votre activité et du cahier des charges réglementaires (décret du 15 mai 2007). Nous couvrons les mêmes champs que l'évaluation interne que vous réalisez tous les 5 ans.

Le rapport d'évaluation est remis au responsable de la structure qui le transmet aux autorités compétentes. Ce rapport permet le renouvellement de l'autorisation de fonctionnement (tous les 15 ans).

Contexte

Notre équipe d'évaluateurs élabore avec vous un questionnaire. Puis elle intervient sur site plusieurs jours (en fonction de la structure) afin d'effectuer l'évaluation. En fin de prestation, un rapport est rédigé comprenant des propositions d'amélioration.

Objectifs pour l'établissement

L'évaluation externe permet de :

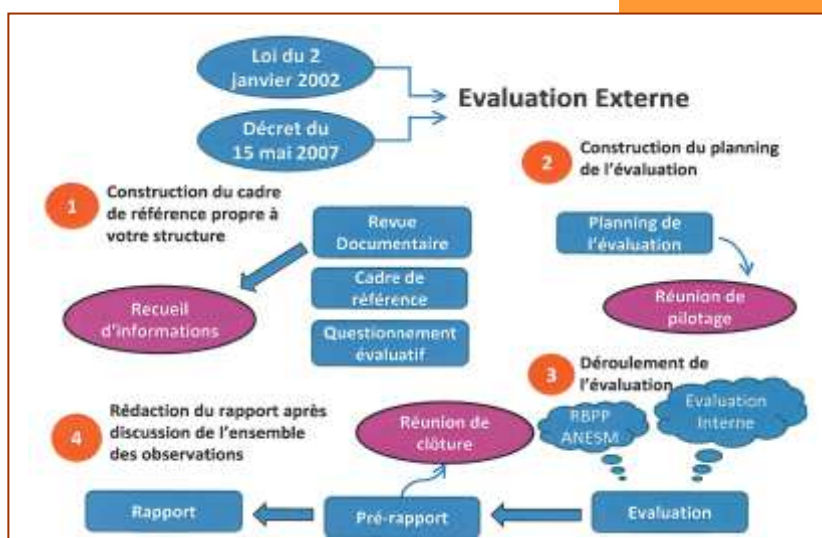
- Renouveler l'autorisation de fonctionnement.
- Faire le lien avec l'évaluation interne.
- Connaître votre niveau d'avancement dans l'amélioration continue de la qualité.
- Isoler les grands axes de travail.

Diverses missions réalisées par les consultants Ogip Qualité

EHPAD Béthanie

AFEJI (10 établissements) :

- 3 SESSAD,
- 2 IME,
- 1 IEM,
- 3 résidences pour personnes handicapées,
- 1 foyer de vie pour personnes handicapées



Contributions Ogip-Qualité

Démarche :

- Revue documentaire.
- Mise en place du cadre de référence et du questionnaire évaluatif (conjointement lors d'une réunion de pilotage).
- Réunion d'ouverture pour expliquer la méthode aux salariés.
- Réalisation de l'évaluation.
- Réunion de clôture – pré-rapport.
- Rédaction du rapport.

Bénéfices pour le client :

- ✓ Accompagnement dans la démarche
- ✓ Mise en évidence des points forts et propositions d'amélioration

OGIP Qualité

407 Rue Salvador Allende
Bâtiment Hermès
59120 LOOS
France

Téléphone : 03 27 99 79 30

Télécopie : 03 27 98 94 17

Mail : ogip@ogip-qualite.fr
Site : www.ogip-qualite.fr